



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets Sécurité**
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-1034

Objet : Vertou – Voie Métropolitaine 115 – Classement de 3 parcelles cadastrées section BO369, 370 et BL 356

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte de transfert de la commune de Vertou à la communauté urbaine de Nantes en date du 5 octobre 2004 transférant notamment les parcelles cadastrées section BO369 et 370,

Vu l'acte de transfert de la commune de Vertou à la communauté urbaine de Nantes en date du 8 juin 2004 transférant notamment la parcelle cadastrée section BL356,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elle constitue la voirie et ses accessoires de la voie métropolitaine 115,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Vertou – Voie Métropolitaine 115 – Classement dans le domaine public de 3 parcelles cadastrées section BO369, 370 et BL 356,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **24 OCT. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

26 OCT. 2023